

Saint-Ghislain, le 13 novembre 2020

Chers Parents,

Tout d'abord, j'espère que ce courrier vous trouvera en bonne forme... C'est le plus important. Je me permets quelques précisions avant la prochaine rentrée afin de répondre à un maximum d'interrogation.

Comme vous le savez, l'évolution négative de la situation sanitaire nous impose une rentrée en **code rouge**.

Cela impose une réorganisation du Lycée. Voici, ci-après, l'ensemble des mesures prises.

D'un point de vue organisationnel, cela signifie que :

- **Tous les élèves de 1^{re} et 2^e années sont présents à l'école 5 jours par semaine.**
- **Au 2^e degré, le code rouge** impose que le nombre d'élèves présents simultanément soit limité à 50% de la population habituelle. Concrètement, à partir de la 3^e année, l'organisation sera la suivante :

Une semaine sur deux, les élèves viennent les lundi, mardi et mercredi, l'autre les jeudi et vendredi. Le canevas vous a été communiqué via le courrier précédent.

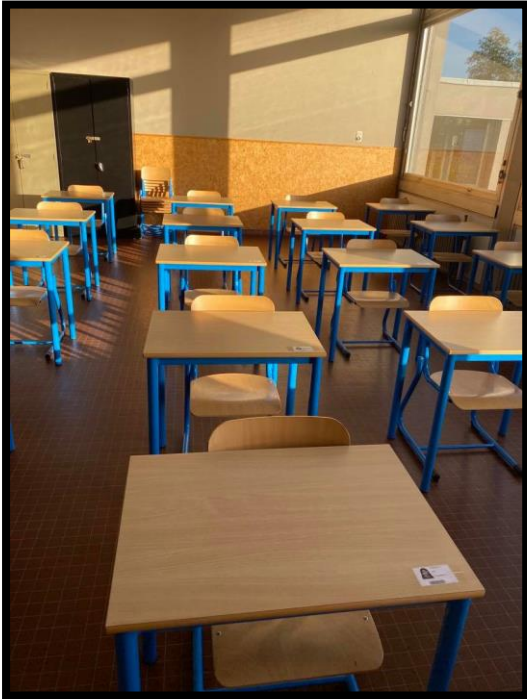
Ce choix organisationnel a été effectué pour :

- éviter que des élèves restent une semaine sans venir à l'école et ainsi pouvoir agir rapidement en cas de décrochage scolaire ;
- limiter votre charge de travail. En effet, lors de leur présence à l'école, des tâches à réaliser à domicile seront distribuées. De plus, via notre plateforme, des contenus à distance pourront être proposés dans les matières qui s'y prêtent en tenant compte de la capacité des élèves à travailler en autonomie. **Ils correspondront à des apprentissages essentiels. Parfois, il y aura des visioconférences organisées et ce, en fonction des locaux disponibles...**

- **Prise des présences : l'obligation scolaire reste pleinement d'application.**
Si un élève ne participe pas aux moments d'apprentissage organisés en distanciel sans justification, l'école devra considérer cela comme un élément inquiétant à mentionner dans le signalement. Si vous avez des difficultés de connexions, prenez contact avec moi.

- Le code rouge impose que « les élèves aient **autant que possible cours dans un local de classe fixe et à une place fixe au sein de celle-ci. Ce sont, alors, les enseignants qui changent de classe pour dispenser leur cours** ». L'école a donc été réaménagée en ce sens. Un tableau récapitulatif se trouve en fin de courrier.

Pour les classes homogènes de langues, le professeur rejoint la classe. Pour les groupements, les élèves sont répartis sur les locaux restés libres.



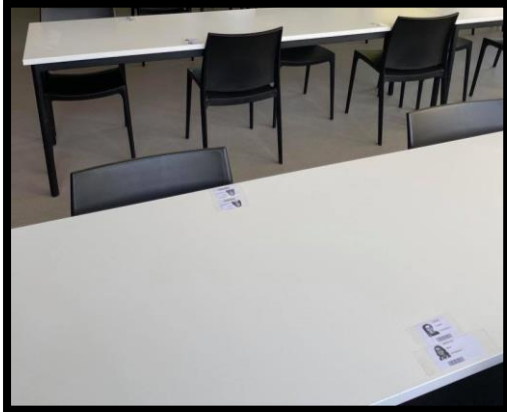
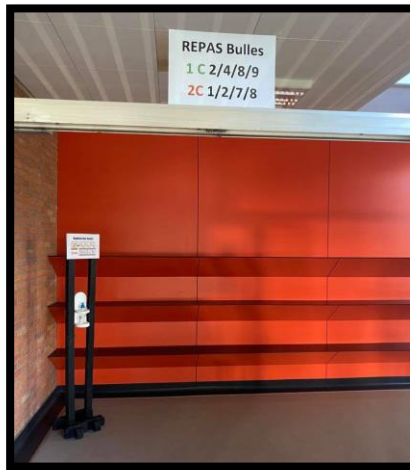
Comme l'impose le code rouge et afin d'éviter la fusion de classes lors de l'absence d'un professeur, les études auront lieu dans les classes attribuées.

L'étude dirigée du soir est suspendue.

L'étude régulière se poursuit avec distanciation maximale. **En code rouge, les parents ne peuvent plus entrer dans l'école.** Ils sont invités à envoyer un SMS quand ils sont là pour récupérer leur enfant.

- Les cours d'éducation physique sont suspendus** et sont remplacés par des activités éducatives et/ou citoyenne en classe ou en extérieur menées par les professeurs de cette discipline.
- Les cours philosophiques et de CPC2/2 sont également suspendus car ils impliquent le déplacement et la fusion de trop d'élèves. Les professeurs concernés encadreront les élèves et les accompagneront dans leurs apprentissages.
- Il n'y aura pas d'organisation de repas (petit-déjeuner/repas de midi), les élèves viennent avec leurs tartines. Les distributeurs ne seront plus accessibles non plus.**

Lors des temps de midi, les élèves seront répartis sur 3 zones : la grande salle, le restaurant scolaire et la salle de gym. Comme toujours, les élèves devront se désinfecter les mains avant et après le repas. Ils y occuperont aussi une place fixe. Dès que les élèves ont terminé leur repas, ils peuvent se diriger vers la cour de récréation.



Pour rappel, le Règlement d'Ordre Intérieur n'autorise pas les sorties sur les temps de midi.

- **Les élèves seront invités lors des récréations à occuper leur zone et à rester avec les membres de leur classe.** Le port du masque est obligatoire lors des récréations chaque fois que la distanciation physique ne peut être respectée.
- L'utilisation du matériel partagé par plusieurs élèves (atlas, matériel pour les labos, dictionnaires...) **doit être limitée au minimum.** Dans tous les cas, si un matériel partagé est utilisé, celui-ci devra être désinfecté avant et après utilisation. De même, les élèves devront se désinfecter les mains avant et après l'usage de ce matériel. Les élèves doivent disposer de leur matériel scolaire (trousse, latte...).

Tout échange est interdit !

Les mesures sanitaires déjà d'application avant le passage en code rouge restent d'actualité :

- **le port du masque est obligatoire** pour tous les élèves et tous les membres du personnel.
- **la désinfection des mains doit être renforcée et est obligatoire** en entrant dans l'établissement et dans chaque local, avant et après les repas, avant et après un changement de masque, après une pause lors du retour en classe, lors de l'utilisation d'un matériel partagé. Du gel hydro-alcoolique est à votre disposition dans chaque local et à chaque entrée du bâtiment et dans l'école.
- **Si votre enfant, présente des symptômes, est en attente de résultat d'un test, doit passer un test ou a été en contact avec quelqu'un de positif, il ne peut pas se présenter à l'école !**

- **L'accès aux toilettes : est autorisé même dans le bâtiment** afin de limiter la circulation. Elles sont nettoyées après chaque pause, équipées de papier et de savon. Les gestes barrières (lavage des mains, jauge de fréquentation, fermeture du couvercle et tirer la chasse) restent d'application.

- **L'aération des locaux** : Les locaux seront aérés très régulièrement, et obligatoirement pendant les pauses et entre les heures de cours (ouverture des fenêtres de la classe, les cours se donnent porte de la classe ouverte).

Chacun de nous doit s'y tenir malgré les températures basses qui s'annoncent. Les enfants sont invités à porter des gros pulls.

- **Gardez autant que possible la distanciation physique dans vos contacts et pensez à porter correctement votre masque lorsque celle-ci ne peut être maintenue. Munissez vos enfants de 2 masques, placez un masque dans une petite boîte protectrice ou un plastique fermé.**

- **Un local de quarantaine** est également prévu. Il est situé dans le couloir de la bibliothèque. Si un élève présente des symptômes, **il sera envoyé avec un billet d'autorisation** vers un éducateur(trice) qui préviendra la direction adjointe ou la direction via le secrétariat.

- **Aucun tiers ne peut se présenter dans l'établissement sans avoir auparavant pris rendez-vous avec la direction. La réunion des parents est donc postposée.** En cas de problème grave dans la scolarité de votre enfant, nous reviendrons vers vous afin de trouver, ensemble une solution.

Je peux vous assurer que mon équipe et moi avons à cœur de faire le maximum dans l'intérêt pédagogique et sanitaire de votre enfant.

Prenez soin de vous, prenez soin des autres...



D. D'Agostino, *

Directeur

LOCAUX

1C1	Local 01	3G1	Local 31
1C2	Local 02	3G2	Local 28
1C3	Local 03	3G3	Local 34
1C4	Local 04	3G4	Local 30
1C5	Local 05	3G5	Local 35
1C6	Local 07	3TQa	Local 30
1C7	Local 10	3TQb	Local 28
1C8	Local 11	4G1	Local 31
1C9	Local 12	4G2	Local 34
2C1	Local 15	4G3	Local 35
2C2	Local 16	4TQ	Local 14
2C3	Local 17		
2C4	Local 18		
2C5	Local 19		
2C6	Local 20		
2C7	Local 23		
2C8	Local 24		
2C9	Local 25		

ORGANISATION DES SEMAINES DE COURS JUSQU' AUX VACANCES D'HIVER EN CODE ROUGE

Semaine du 16/11 au 20/11

- Premier degré : Cours normaux suivant l'horaire
- Les 3G et 4 TQ :
 - Cours suivant l'horaire les lundi, mardi et mercredi
 - Jeudi et vendredi **cours à distance.**
- Les 3 TQ et 4G :
 - Cours suivant l'horaire les jeudi et vendredi
 - Lundi, mardi et mercredi **cours à distance.**

Semaine du 23/11 au 27/11 :

- Premier degré : Cours normaux suivant l'horaire
- Les 3G et 4 TQ :
 - Cours suivant l'horaire les jeudi et vendredi
 - Lundi, mardi et mercredi **cours à distance.**
- Les 3 TQ et 4G :
 - Cours suivant l'horaire les lundi, mardi et mercredi,
 - Jeudi et vendredi **cours à distance.**

Semaine du 30/11 au 4/12 :

- Premier degré : Cours normaux suivant l'horaire
- Les 3G et 4 TQ :
 - Cours suivant l'horaire les lundi, mardi et mercredi
 - Jeudi et vendredi **cours à distance.**
- Les 3 TQ et 4G :
 - Cours suivant l'horaire les jeudi et vendredi
 - Lundi, mardi et mercredi **cours à distance.**

Semaine du 7/12 au 11/12 :

- Premier degré : Cours normaux suivant l'horaire
- Les 3G et 4 TQ :
 - Cours suivant l'horaire les jeudi et vendredi
 - Lundi, mardi et mercredi **cours à distance.**
- Les 3 TQ et 4G :
 - Cours suivant l'horaire les lundi, mardi et mercredi,
 - Jeudi et vendredi **cours à distance.**

Semaine du 14/12 au 18/12 :

- Premier degré : Cours normaux suivant l'horaire
- Les 3G et 4 TQ :
 - Cours suivant l'horaire les lundi, mardi et mercredi
 - Jeudi et vendredi **cours à distance.**
- Les 3 TQ et 4G :
 - Cours suivant l'horaire les jeudi et vendredi
 - Lundi, mardi et mercredi **cours à distance.**

Semaines du 21/12 au 04/01/2021 : pour TOUS – Congé d'hiver (Noël)